

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 Novembre 2021, 18 heures 30

Sous la Présidence de Mme FERNANDO, Maire

Etaients présents : Mesdames Caroline AUBERT, Annie BOIX, Monique BONNAFOUX, Isabelle FAGARD, Déborah LEGER. Messieurs Christophe DELACROIX, Serge FIRINGA, Jean-Pierre MANDRAY, Frédéric NEGROU, Bernard PINGAUD, Pascal VAÏSSE.

Absents excusés : Mme RIERA Antonia (procuration Mme BONNAFOUX), Mr LAFFONT Christophe (procuration Mr VAÏSSE)

Absente : Mme Barthès

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre le Conseil municipal

Un rapport supplémentaire :

- Sortie de la copropriété parcelle C 345

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

Points d'actualité présentés par Mme le Maire

Madame le Maire présente **le rapport de l'observatoire fiscal.**

- 1) Il s'agit d'une étude indépendante menée par la communauté de communes. Les points clefs sont :
 - Le faible niveau de vie des 1300 habitants
 - L'absence d'augmentation de la fiscalité communale depuis 2014 et malgré ce un taux d'imposition encore bien supérieur à la moyenne des communes de la CCVH
 - Un faible taux d'endettement et une très bonne gestion des finances communales
 - Des investissements qui enrichissent le patrimoine communal
 - Des recettes et hausse et un très bon taux de subventions

Monsieur Pingaud fait remarquer qu'en quelques années la taxe d'aménagement a rapporté à la commune plus de 500 000 euros (en réponse au membre de l'opposition Mr Vaïsse qui relève à chaque séance que la commune n'a pas signé de PUP avec les lotisseurs, ces partenariats nous auraient privés de cette importante ressource.

Des schémas sont présentés et commentés à l'attention des membres du conseil.

- 2) Compte rendu des **différentes rencontres** avec les élus des collectivités depuis le dernier conseil. Madame le Maire informe les membres du conseil des difficultés qui nous attendent. En effet, le département et la région ont énormément soutenu les entreprises et la population pendant la crise Covid, les finances de ces collectivités seront contraintes pendant au moins deux exercices comptables. Or, l'une comme

l'autre assurent l'essentiel des aides aux communes. Madame le Maire annonce qu'il faut investir et que la commune ne ralentira pas le rythme des équipements.

- 3) 200 BD adultes ont été octroyées à la bibliothèque par la CCVH, celle-ci étant plus accueillante et plus grande depuis les travaux, il faut noter que le nombre des adhésions a de ce fait fortement augmenté.

Madame le Maire et Mr PINGAUD répondent aux questions de l'opposition :

- 1) L'opposition réclame un rapport de la LPO pour expliquer le retard des travaux de la maison Malavialle (arrêt du chantier pendant trois semaines dû à la naissance de petits faucons crécerelle, espèce protégée). Madame le Maire s'étonne de cet intérêt soudain pour la réhabilitation de cette maison vigneronne, Monsieur Vaïsse ayant annoncé vouloir la raser pour en faire un parking de trois places s'il gagnait les dernières élections. Monsieur Pingaud, qui suit le chantier, répond que nous avons juste répondu aux injonctions de la LPO et que la loi est très stricte lorsqu'il s'agit d'espèces protégées.
- 2) L'avenant à l'appel d'offres pour des travaux supplémentaires sur la toiture a été validé par les services de la Préfecture. Pas de demande supplémentaire de subventions, la commune ayant été aidée au maximum sur ce projet.
- 3) Sur le nombre de logements sociaux, Madame le Maire et Monsieur le premier adjoint apportent les précisions demandées. Notre commune est exemplaire en la matière, nous aurons atteint fin 2022 une trentaine de logements locatifs, et dans chaque lotissement, des terrains sont destinés aux primo-accédants.

Nomination d'un secrétaire de séance : Mme BOIX Annie

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé avec deux voix contre, (opposition) 12 pour.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATION N°1 : Ouverture poste adjoint technique.

Exposé de Mme BOIX Annie, 4ème adjointe.

A compter du 4 novembre 2021, un poste de 35 heures semaine sera ouvert au service technique.

Une fiche de poste sera définie ultérieurement.

Madame Boix, adjointe, présente aux membres du conseil la politique de ressources humaines de la commune à savoir :

- Plus de 30 stagiaires accueillis et accompagnés dans leur parcours formatif
- Un seul agent contractuel dont la situation fait l'objet du vote de ce conseil
- **Aucun salarié en situation précaire**

Elle se félicite de la politique menée par la commune à savoir la stabilisation des emplois.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°2 : Vote du tableau des effectifs.

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

Les effectifs de la commune sont détaillés dans ce tableau. Il est rajouté le poste d'adjoint technique à 35 heures.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°3 : Adhésion à la convention de participation pour le risque santé des agents.

Présentation Mme le Maire

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune avait donné son accord au CGD34 pour la recherche d'un organisme. La MNT a été retenue par le CDG34. Une convention de participation doit être signée et présentée aux agents.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°4 : Délibération modificative M14.

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

Il s'agit de deux délibérations portant sur des virements de crédit de poste à poste sans augmentation de dépenses.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°5 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances.

A compter du 1^{er} Janvier 2022 la commune souhaite changer de nomenclature comptable. Passer de la nomenclature M14 à la nomenclature M57. Cette dernière permettra d'avoir une lisibilité plus facile des comptes, une première approche pour le passage au Compte Financier Unique obligatoire en 2024.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°6 : Prêt Relais préfinancement subventions et FCTVA

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

Il s'agit d'un prêt à court terme, un an, qui correspond à une ligne de trésorerie dans l'attente de la réception des diverses subventions et du recouvrement du FCTVA. Nous avons agi de la même manière pour le gros chantier de la distillerie

400 000 euros Taux 0,43%

Vote : 2 Abstentions (Mr VAÏSSE et procuration de Mr LAFFONT)

DELIBERATION N°7 : Prêt long terme investissements

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

390 000 euros Taux 1,22 %

Vote : 2 Abstentions (Mr VAÏSSE et procuration Mr LAFFONT)

Madame le Maire demande à Monsieur Vaïsse, seul élu d'opposition présent s'il souhaite expliquer son vote. Il répond qu'il est contre le déménagement des employés municipaux dans des ateliers neufs parce que les chemins de la commune ont besoin de travaux.

Madame le Maire insiste sur l'opportunité de bénéficier des faibles taux d'intérêt appliqués aux emprunts en ce moment, de participer à la relance économique, d'enrichir le patrimoine communal avec des installations de qualité, de vider la distillerie pour entreprendre la phase suivante des travaux à savoir les halles et d'offrir à nos salariés des conditions décentes de travail.

DELIBERATION N°8 : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service SMEVH.

Présentation Mr DELACROIX Christophe

Pour Plaisan, l'eau potable est distribuée à 780 abonnés. La consommation moyenne est de 125 m³ par foyer. Le réseau mesure 12 520 mètres linéaires.

Le rendement du réseau est excellent 77,27%, ce qui explique que les subventions de l'Agence de l'eau se font rares, celle-ci favorisant les « mauvais élèves ».

Le prix du mètre cube est fixé à 2,34 euros.

Monsieur Delacroix insiste sur la lutte contre le gaspillage de l'eau et la détection des fuites grâce à de nouveaux appareils.

Madame le Maire le remercie de son implication au sein du syndicat des eaux et dans le groupe majoritaire.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°9 : Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité de service en assainissement pour l'exercice 2020 CCVH.

Présentation Mme le Maire

Le service assainissement de la communauté de communes a connu des années bien difficiles après le transfert de compétences. Notre commune a transmis des finances en positif de plus de 80 000 euros et un patrimoine entretenu. D'autres communes connaissaient des situations d'urgence absolue, des stations d'épuration ont donc été réalisées à Aniane, Vendémian, Saint-Pargoire, Saint-André...ainsi que de nombreux travaux sur les réseaux.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°10 : Changement tarif location foyer municipal.

Exposé de M PINGAUD, 1^{er} adjoint en charge des finances

Il est proposé de fixer à 250 euros le tarif de location pour les personnes domiciliées à Plaissan.

Le montant des cautions ménage et dégâts reste inchangé.

Vote : A l'unanimité

DELIBERATION N°11 : Rapport activités CCVH

Présentation Mme le Maire

Chacun a reçu la publication de la Communauté de communes dans sa boîte aux lettres et en mairie.

Madame le Maire insiste sur la compétence économique partagée entre la CCVH et la Région Occitanie et rappelle que des subventions du même montant ont été versées par les deux collectivités à nos commerçants dans le cadre du soutien à l'économie de proximité.

DELIBERATION N°12 : Sortie de la copropriété parcelle C 345

Présentation Mme le Maire

Le 22 Avril 1988, la commune a acheté un bâtiment sur la parcelle C 345 lot n°3 (250 000 francs)

Le 26 Avril 1988, un permis de démolir est déposé, un arrêté municipal est pris le 26 Mai 1988

Or, aucun document n'a été correctement établi par l'équipe en place à la mairie à l'époque.

La commune est donc copropriétaire avec Mr Marragou. Il faut sortir de cette copropriété pour qu'il puisse vendre son bien. Nous devons de ce fait :

- Financer les frais de division foncière
- Financer les frais de notaire
- Délibérer pour sortir de la copropriété

Chaque parcelle portera un numéro différent et la vente pourra se faire.

Vote : A l'unanimité

Aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 20 heures 20